

BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif d'Amiens



Thierry SORIN
Président du tribunal
administratif d'Amiens

En 2025, le tribunal administratif d'Amiens, qui couvre les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, a enregistré un nombre record de nouveaux recours, dépassant pour la première fois les 5 500 affaires enregistrées sur l'année entière. Si ce chiffre souligne l'intensité de l'activité de la juridiction, il témoigne également de la confiance de la population dans la justice administrative et dans sa capacité à trancher les litiges qui lui sont soumis.

Placé au cœur des préoccupations de nos concitoyens, le tribunal est amené à juger quotidiennement d'affaires en matière d'urbanisme ou d'environnement, de libertés publiques, de vie citoyenne, de fiscalité, d'activité économique, d'éducation, de logement, de police administrative, de responsabilité hospitalière ou encore de fonction publique.



Ainsi, en 2025, il a, par exemple, validé le permis de construire autorisant la réalisation du projet immobilier de la Venise Verte à Camon dans la Somme, annulé la création de la zone d'aménagement concerté Boréalia 2 et partiellement suspendu le permis de construire d'une usine de production de laine de roche accordé à la société Rockwool France dans l'Aisne. Par ailleurs, le tribunal a homologué le plan de sauvegarde de l'emploi de la société Groupement international de mécanique agricole, située à Beauvais, dans l'Oise. Dans ce même département, il a annulé l'opération « mairie morte » à Creil en 2023 et a suspendu, en référé, le pavoisement de la mairie de Montataire avec le drapeau palestinien en septembre 2025.



Effectifs de la juridiction :

46

personnes dont :

21

magistrates
et magistrats

25

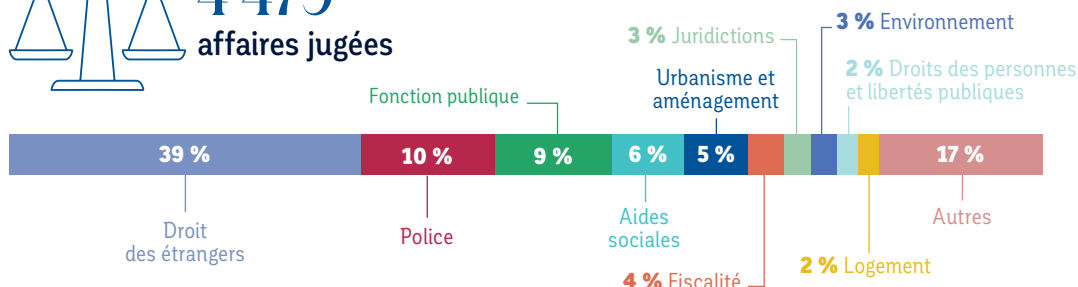
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Doté de quatre chambres et fort d'un effectif de 21 magistrates et magistrats, de 20 agentes et agents de greffe et de cinq personnels d'aide à la décision, la juridiction s'est aussi pleinement investie dans la vie de la cité, en participant notamment aux journées européennes du patrimoine, ainsi qu'à la Nuit du droit, en partenariat étroit avec les juridictions judiciaires et l'Université Picardie Jules Verne (UPJV). Le tribunal a également accueilli, comme chaque année, de nombreux stagiaires, étudiants en droit de l'UPJV ou collégiens venant d'établissements classés en réseau d'éducation prioritaire.

2025 en chiffres



4 479
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



593
affaires jugées en urgence (référés)

✚ 43 % par rapport à 2024



5 533
affaires enregistrées

✚ 9 % par rapport à 2024



9 mois et 23 jours
de délai moyen de jugement

✚ 37 jours par rapport à 2024



83 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



55
médiations engagées
56 % de taux de réussite